

COMMUNE d'ANJOUTEY

Compte rendu de la réunion du Conseil municipal du 20 juillet 2016

Présents : Mesdames Pamela BOUDIER, Catherine CUENOT, Gisèle VALLON, Messieurs Jean-Pierre BRINGARD, Norbert DIDIER, Arnaud DOYEN, Gilles MAGNY, Patrice THOMAS, Anthony SIMON et Zo RASATAVOHARY

Procurations:

Excusés : Mesdames Catherine ROY et Muriel SCHNELL, Monsieur Yannick DOLADILLE

Conformément à l'article L 2121-18 du CGCT, la séance est publique.

Le Maire constate le quorum et ouvre la séance.

Le Conseil municipal désigne Monsieur Jean-Pierre Bringard, secrétaire de séance.

Ordre du jour du Conseil Municipal

- Cartes Jeunes
- Embauche employé communal
- Traversée de ruisseau pour débardage
- Décisions modificatives
- Questions diverses

Le compte rendu de la séance du Conseil Municipal du 22 juin 2016 est adopté à l'unanimité.

Carte Avantages Jeunes

Le BIJ (Belfort Information Jeunesse) de la ville de Belfort propose le renouvellement du partenariat avec la commune d'Anjoutey pour la carte Avantage Jeunes 2016/2017.

Deux solutions sont possibles :

- La commune d'Anjoutey est un point de vente classique. Les cartes sont facturées par le BIJ au tarif de 8 euros l'unité et vendues par la commune au même prix.
- La commune d'Anjoutey prend en charge une partie du prix de vente des cartes. Les cartes sont facturées par le BIJ au tarif de 7 euros l'unité et vendues par la commune à un prix maximum de 6 euros.

Le Conseil municipal décide à l'unanimité de prendre en charge une partie du prix de vente des cartes : 3 euros par carte. Les cartes sont achetées 7 euros par la commune et vendues au prix de 4 euros.

Cette information est à diffuser dans le prochain bulletin municipal d'Anjoutey.

Embauche employé communal

Monsieur Bernard Jeannot est en mise en disponibilité (pour une durée initiale de 3 ans), à partir du 11 juillet 2016 pour exercer une autre activité professionnelle.

Monsieur Jordan Prévot le remplace à cette date pour une période d'essai jusqu'au 31 juillet 2016. Il sera recruté à partir du 1^{er} août 2016 par le biais d'un emploi d'avenir à savoir un Contrat d'Accompagnement à l'Emploi (CAE). Le contrat initial est de 12 mois à raison de 35 heures hebdomadaires et est renouvelable pour une période totale de 3 ans.

Monsieur Jordan Prévot est payé au SMIC horaire. 70% de son salaire est subventionné.

Traversée de ruisseau pour débardage

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal que la Commune va organiser une coupe de bois dans la parcelle 9 de la forêt communale. Pour se faire, le débardeur devra passer par le ruisseau situé en aval de l'étang neuf.

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal qu'il y a lieu de déposer un dossier de demande de Loi sur l'Eau auprès du Service Police de l'Eau du Territoire-de-Belfort

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

Approuve le projet de traversée de ruisseau pour débardage,

Autorise Monsieur le Maire à effectuer les démarches nécessaires afin d'obtenir les autorisations pour réaliser ce projet.

Budget : décisions modificatives

Pamela BOUDIER, vice-présidente de la commission Finances, expose au Conseil Municipal qu'il est souhaitable, afin de réajuster les crédits ouverts, d'adopter des décisions modificatives concernant :

- le reversement de cautions de location de bâtiments communaux
- le reversement de la CFE CVAE pour la zone de la Charmotte

Il est proposé d'adopter une décision modificative, pour le reversement de cautions de location de bâtiments communaux comme suit :

- Matériel de transport : Article 2182 : - 500 €
- Dépôts et cautionnements : Article 165 : + 500 €

Il est proposé d'adopter une décision modificative pour le reversement de la CFE CVAE pour la zone de la Charmotte, comme suit :

- Reversement fiscalité : Article 739113 : + 300 €
- Le budget primitif a été voté en section de fonctionnement en suréquilibre

Après délibération, le Conseil Municipal, approuve à l'unanimité d'adopter ces décisions modificatives.

Le Conseil municipal est clôturé à 22 heures 30.